

A. Chariot pour tirer les torons avec son plantage.

B. Dévidoir pour les fils de caret.

Les cordages en usage dans la marine de l'Etat se fabriquent dans les ateliers des ports établis à cet effet, ce sont les corderies. Un cordage se compose de plusieurs fils commis ensemble ; on nomme *bitord* celui qui est formé de deux fils réunis par la torsion et *merlin* celui qui en a trois. Pour avoir des cordages plus forts on tord ensemble plusieurs de ces fils en un faisceau appelé *toron* et l'on fait avec deux, trois ou quatre torons des cordages appelés *aussières*. Si l'on commet de nouveau trois aussières les unes avec les autres, on aura un *grelin* ou un *câble* suivant la grosseur du cordage commis deux fois.

On se sert dans la marine de cordages de chanvre ; son écorce donne une filasse que l'on conserve dans des magasins secs et bien aérés ; elle en sort pour recevoir une première préparation ou *affinage* qui consiste à la débarrasser des corps étrangers et de l'*étoupe* grossière ; puis, dans l'atelier des fileurs, on sépare les filaments en *premier brin*, et en *second brin* suivant leur longueur. En tordant ces filaments on obtient un petit cordon qu'on appelle *fil de caret* ; il faut qu'il soit uni, serré et égal, et doit rompre plutôt que de se séparer. On le fabrique au moyen de *rouets*, de *râteliers* et de *tourets* pour le soutenir et le dévider. Quand on veut commettre deux fils pour en faire du bitord, on se sert d'un rouet garni de crochets mobiles auxquels sont fixés, par une de leurs extrémités, les deux fils de caret ; les deux autres bouts sont tenus par un *crochet à émerillon* muni d'un poids pour tendre le fil ; tout près de l'émerillon on place le *toupin*, instrument à rainures dans lequel on engage les fils ; puis un homme, à l'aide d'une manivelle faisant tourner la roue à crochets, donne au fil le degré de torsion convenable. A mesure que le fil se tord on fait marcher le toupin et les deux fils se rassemblent en se roulant l'un sur